PLAN_SCHEMA DES CESSIONS, LOTS ET PARCELLES EXISTANTES

Surface PAP: 2ha 78a 40ca = 27.840m²

Domaine privé à céder au domaine public communal:
± 46.05a soit 4605 m² = 16.5%

PLAN_SCHEMA DES DEMOLITIONS

mur démonté puis remonté avec les pierres existantes comprenant des ouvertures en fonction des constructions prévues sur les lots 1 à 7.

Aménagements à démolir

PLAN PAP 1/500

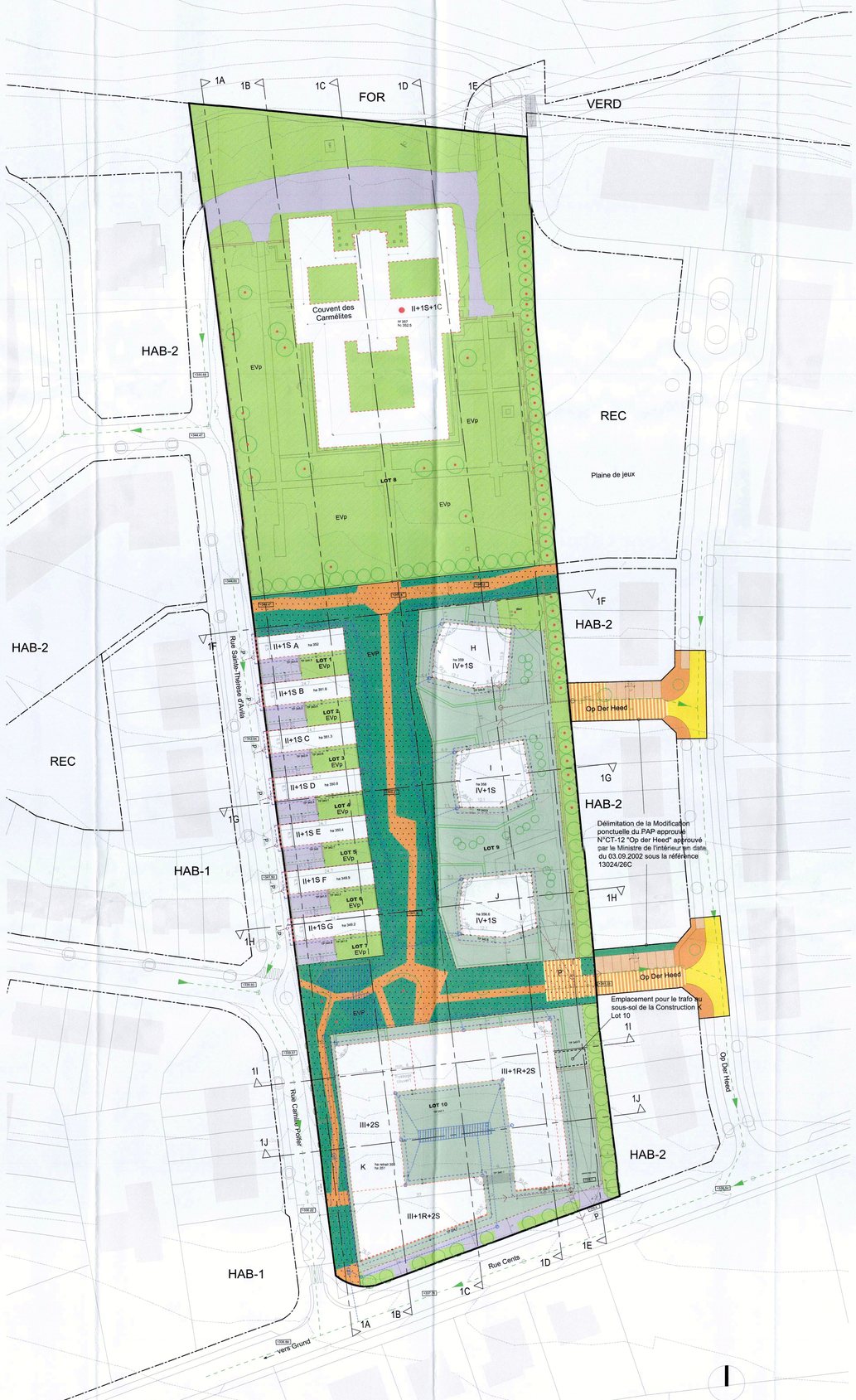

MAISONS UNIFAMILIALES

Construction A	LOT 1		3 a 33 ca	
	-	160,55 m²	-	312 m²
	287,3 m²	1- mi	-	1-u
	tp	352 (ha)	-	II+1S

Construction B	LOT 2		3 a 33 ca	
	-	160,55 m²	-	287 m²
	287,3 m²	1- mi	-	1-u
	tp	351.6 (ha)	-	II+1S

Construction C	LOT 3		3 a 33 ca	
	-	160,55 m²	-	312 m²
	287,3 m²	1- mi	-	1-u
	tp	351.3 (ha)	-	II+1S

Construction D	LOT 4		3 a 33 ca	
	-	160,55 m²	-	287 m²
	287,3 m²	1- mi	-	1-u
	tp	350.8 (ha)	-	II+1S

Construction E	LOT 5		3 a 33 ca	
	-	160,55 m²	-	312 m²
	287,3 m²	1- mi	-	1-u
	tp	350.4 (ha)	-	II+1S

Construction F	LOT 6		3 a 33 ca	
	-	160,55 m²	-	287 m²
	287,3 m²	1- mi	-	1-u
	tp	349.9 (ha)	-	II+1S

Construction G	LOT 7		3 a 33 ca	
	-	160,55 m²	-	312 m²
	287,3 m²	1- mi	-	1-u
	tp	349.2 (ha)	-	II+1S

VILLAS URBAINES

	LOT 9		42 a 45 ca	
	-	1039,2 m²	-	3711 m²
	2730 m²	onc 3 constructions	-	33-c
Construction H	-	346,4 m²	-	1237 m²
	-	onc 1 construction	-	11-c
	tp	359 m (ha)	-	IV+1S
Construction I	-	346,4 m²	-	1237 m²
	-	onc 1 construction	-	11-c
	tp	358 m (ha)	-	IV+1S
Construction J	-	346,4 m²	-	1237 m²
	-	onc 1 construction	-	11-c
	tp	356.6 m (ha)	-	IV+1S

RESIDENCE CENTS

Construction K	LOT 10		48 a 68 ca	
	-	2371 m²	-	7054 m²
	4700 m²	onc 1 construction	-	70-c
	tp	351 m (ha) 355 m (ha retrait)	-	III+1R+2S

COUVENT DES CARMELITES

	LOT 8		117a 91 ca	
	-	2500 m²	-	3830 m²
	4500 m²	onc 1 construction	-	1-c
	t2 - t4 (% existant)	357 m (hf) 352.5 m (hc)	-	II+1S+1C

Cession — cession: 46.05a (16.5%)

LEGENDE

LOT - ILOT		surface du lot / ilot (area)	
surface d'emprise au sol (m²) MAX	surface d'emprise au sol (m²) MAX	surface constructible brute (m²) MAX	surface constructible brute (m²) MAX
surface du rez-de-chaussée au sol (m²) MAX	type, disposition et nombre de construct.	type et nombre de logement MIN	Type et nombre de logement MAX
type de toiture	hauteur des constructions (m)	nombre de niveaux MIN	nombre de niveaux MAX

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- LII.III... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h<-x hauteur maximale à la corniche
- ha-x hauteur maximale à l'acrotère
- hf-x hauteur maximale à le faîte

Type et disposition et nombre des constructions

- cc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi maison isolée
- x-mj maison jumelée
- x-mb maison en bande

Type et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- ts(y%-z%) toiture à versants, degré d'inclinaison
- orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/ilots

- Lot projeté
- Ilot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x % Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x %) x % Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x % Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murêt

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté /haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- P. possibilité d'accès parking souterrain / garage
- aménagements à démolir
- limite des surfaces constructibles pour l'étage en retrait
- limite cadastrale existante
- limite de surfaces constructibles pour structure légère
- espace extérieur pouvant être scellé sur construction souterraine
- déblais / remblais
- zone de rétention
- canalisation pour eaux mixtes existantes
- bassin enterré
- Mur démonté puis reconstruit avec les pierres existantes
- domaine privé à céder au domaine public communal
- Evp espace vert privé avec un maximum de 50% de surface extérieure scellée

MODIFICATION	REV.	DATE
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Référence: 18276/PAP/26C
Le présent document appartient à ma décision du: 18/02/2019
Le Ministre de l'Intérieur
(Taina Bofferding)

N.B.: CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

MAITRE DE L'OUVRAGE:
LAFAYETTE SA
2, Rue Christophe Plantin
L-2339 LUXEMBOURG

PROJET: REFERENCE DOSSIER 82A/2008/11

MODIFICATION PONCTUELLE DU PAP NQ "WUNNEN AM KLOUSCHTERGAART"_LUXEMBOURG APPROUVE PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR LE 13.02.2019_REF. 18276/26C

TITRE:
PARTIE GRAPHIQUE MODIFIEE _Plan PAP

jim clemes associates
JIM CLEMES ASSOCIATES
68, RUE DE LUXEMBOURG L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE
TEL.: +352 5532191, FAX: +352 5532219 900
MAIL: info@jimclemes.com

PLAN N°:	AXE:
1843-01_MOPO PAP-20210203_PG01	-
DATE:	REV N°:
03/02/2021	-
	ECHELLE: 1/500

COUPE 1A 1/500

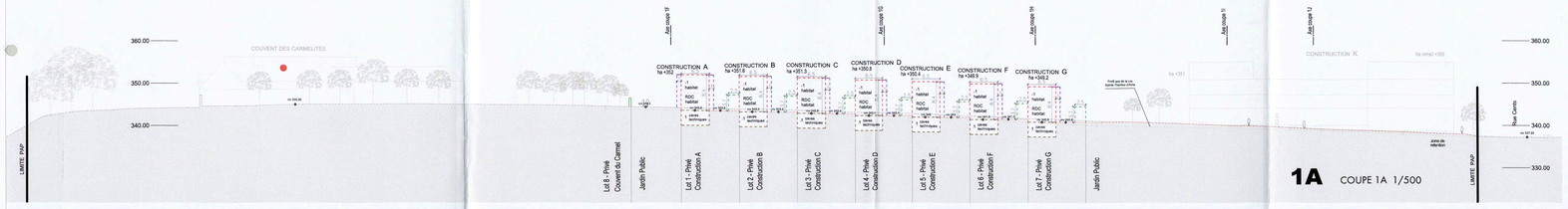

1A COUPE 1A 1/500

COUPE 1B 1/500

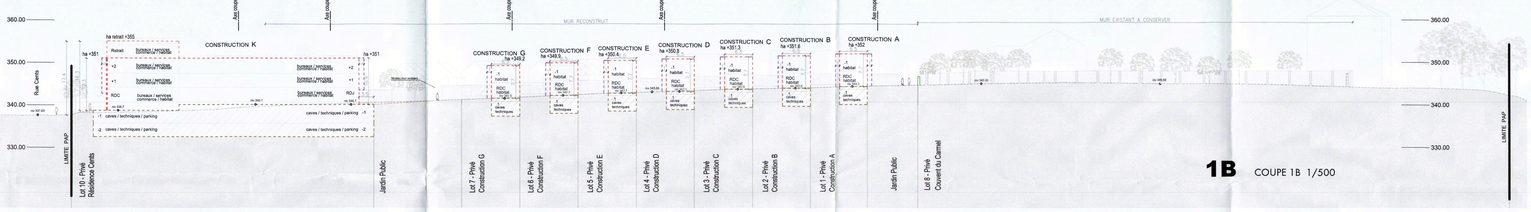

1B COUPE 1B 1/500

COUPE 1C 1/500

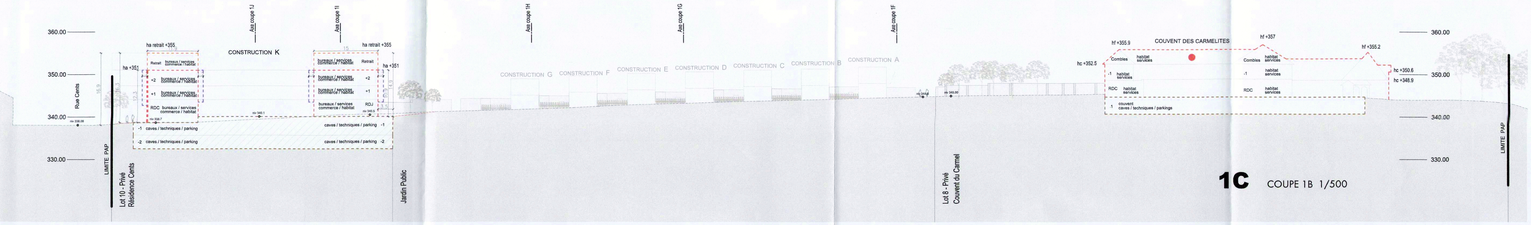

1C COUPE 1B 1/500

COUPE 1D 1/500

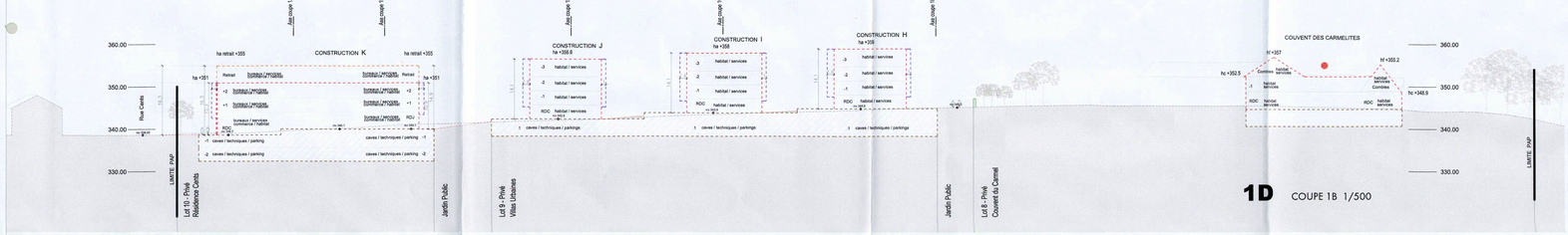

1D COUPE 1B 1/500

COUPE 1E 1/500

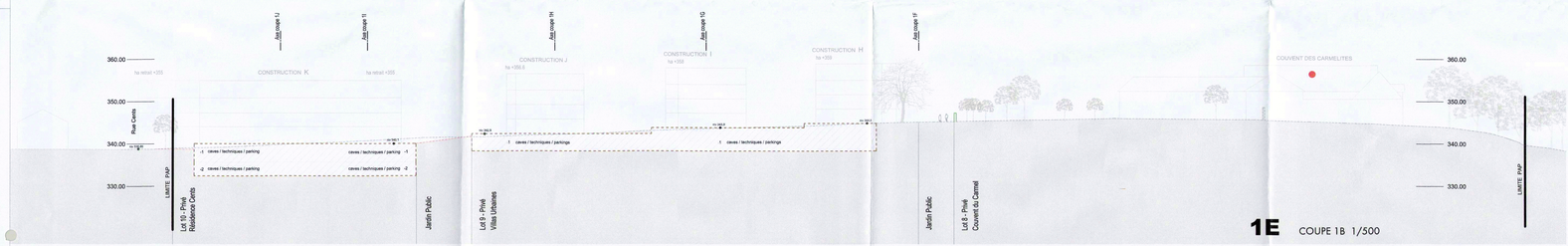

1E COUPE 1B 1/500

VUE 3D_01

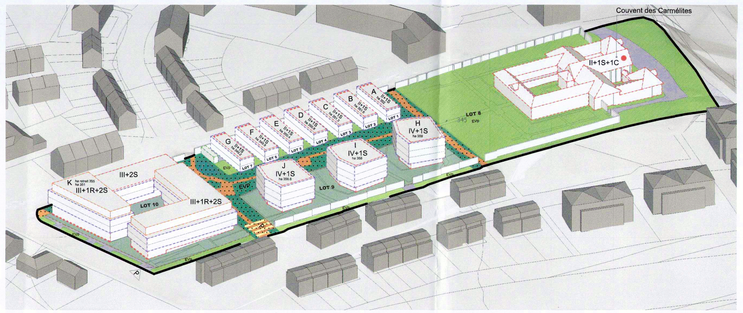

VUE 3D_02

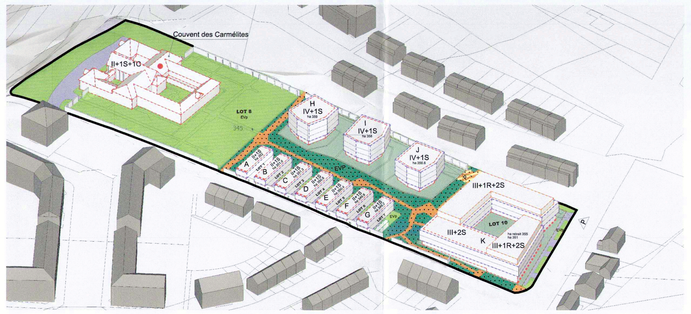

COUPE 1F 1/500

1F

COUPE 1G 1/500

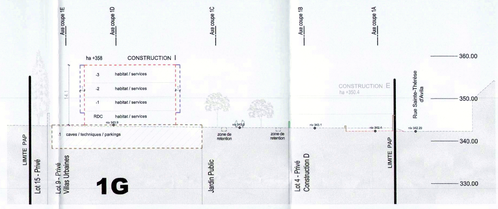

1G

COUPE 1H 1/500

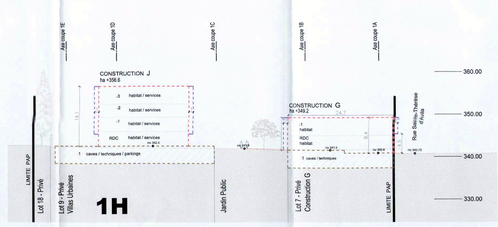

1H

COUPE 1I 1/500

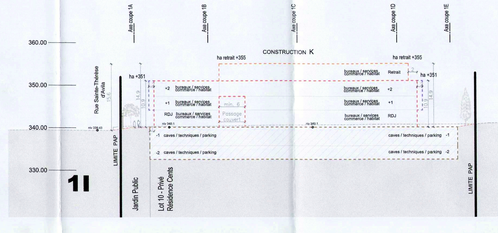

1I

COUPE 1J 1/500

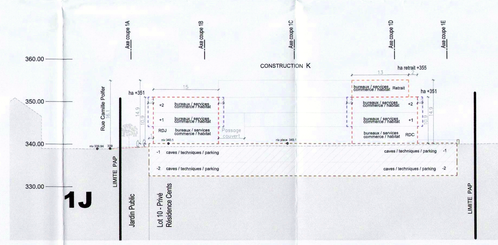

1J

LEGENDE

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I,II,III,... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur maximale à la corniche
- ha-x hauteur maximale à l'acrotère
- hf-x hauteur maximale à la faîte

Type et disposition et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi maison isolée
- x-mj maison jumelée
- x-mb maison en bande

Type et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- tc(x%-z%) toiture à versants, degré d'inclinaison
- orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/îlots

- Lot projeté
- Ilot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x % Pourcentage minimal en surface constructible brute à dédier au logement par construction
- x %/ y % Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murêt

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté /haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LOT - ILOT	surface du lot / lot (annex)	
surface d'emprise au sol (m²) MIN	surface d'emprise au sol (m²) MAX	surface constructible brute (m²) MIN / surface constructible brute (m²) MAX
surface de stationnement (m²) MIN / MAX	type, disposition et nombre de construct.	type et nombre de logement MIN
type de toiture	hauteur des constructions (m)	nombre de niveaux MIN / nombre de niveaux MAX

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- P. possibilité d'accès parking souterrain / garage
- aménagements à démolir
- limite des surfaces constructibles pour l'étage en retrait
- limite cadastrale existante
- limite de surfaces constructibles pour structure légère
- espace extérieur pouvant être scellé sur construction souterraine
- déblais / remblais
- zone de rétention / canalisation pour eaux mixtes existantes / bassin enterré
- Mur démonté puis reconstruit avec les pierres existantes
- domaine privé à céder au domaine public communal
- EVp espace vert privé avec un maximum de 50% de surface extérieure scellée

MODIFICATION	REV.	DATE
Modification PAP suite à l'avis de la CE Ref:18276/26C	01	13.11.18

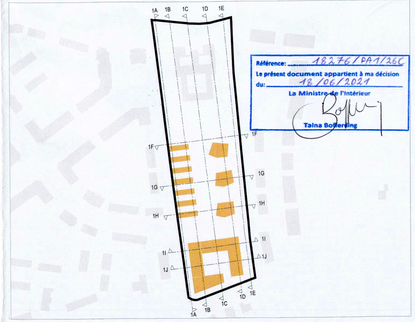

N.B.: CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT À VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

MAITRE DE L'OUVRAGE:
LAFAYETTE SA
2, Rue Christophe Plantin
L-2339 LUXEMBOURG

PROJET: REFERENCE DOSSIER 82A/2008/11

MODIFICATION PONCTUELLE DU PAP NQ "WUNNEN AM KLOUSCHTERGAART"_LUXEMBOURG APPROUVE PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR LE 13.02.2019_REF. 18276/26C

TITRE: PARTIE GRAPHIQUE MODIFIEE _Coupes/ Axonométries

jim clemes associates
JIM CLEMES ASSOCIATES
48, RUE DE LUXEMBOURG L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE
TEL: +352 5532191, FAX: +352 5532191 900
MAIL: info@jimclemes.com

PLAN N°:	AXE:
1843-01_MOPO PAP-20210203_PG02	-
DATE:	REV N°:
03/02/2021	-
	ECHELLE: 1/500